

DÉROGATIONS MINEURES
N^Os DM 3001490995 ET DM 3001479676

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à sa séance ordinaire qui se tiendra le 8 avril 2019, à **19 h**, au **Centre communautaire de l'Est**, situé au **9665, boulevard Gouin Ouest**, le conseil d'arrondissement statuera sur les demandes de dérogation mineure à la réglementation d'urbanisme pour les immeubles suivants :

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001490995	5065, rue Laurin

Permettre en zone résidentielle H1-8-465, la construction d'un deuxième étage au-dessus du garage existant à 1 m de la ligne de lot du côté nord-ouest au lieu du minimum requis de 2 m.

Étude	Lieu de dérogation
DM 3001479676	13235, rue London

Permettre en zone résidentielle H1-5-294, pour un bâtiment unifamilial isolé, un accès au terrain situé à 0,40 m de la ligne latérale nord au lieu du minimum requis de 1 m.

AVIS est également donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes au cours de cette séance.

FAIT À MONTRÉAL, ARRONDISSEMENT DE PIERREFONDS-ROXBORO
ce quinzième jour du mois de mars de l'an 2019.

Le secrétaire d'arrondissement

Suzanne Corbeil, avocate

/r/